

Rapport annuel

SI DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2016

Sommaire

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■ RESSOURCES EN EAU	4
■ NOMBRE D'ABONNES	5
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■ LONGUEUR DU RESEAU	6
■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■ LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	8
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007	9
■ RECETTES D'EXPLOITATION	10
■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■ QUALITE DE L'EAU.....	11
■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■ PERFORMANCE DU RESEAU	14
■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	15
■ CONTINUITE DU SERVICE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES..	ERREUR !
SIGNET NON DEFINI.	
■ TAUX D'IMPAYES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■ TAUX DE RECLAMATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■ BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■ ETAT DE LA DETTE	16
■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	16
■ AMORTISSEMENTS REALISES	17
■ ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE regroupe les communes de LA RICHARDAIS, LE MINIHIC-SUR-RANCE, PLEURTUIT et SAINT-BRIAC-SUR-MER.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

12 400 habitants

Population en vigueur en 2016 (données Insee 2013 - Décret N° 2015-1851 du 29 décembre 2015) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	25/04/2007	Modifications tarifaires
2	21/12/2012	Modifications du bordereau des prix
3	01/07/2014	Intégration de nouveaux ouvrages dans le périmètre d'affermage Renouvellement des branchements en plomb et compteurs abonnés Rendement de réseau Achat d'eau
4	01/01/2015	Application de la formule d'actualisation des tarifs du délégataire
5	01/07/2015	Précision des conditions d'application de la réforme « construire sans détruire » Modification bordereau de prix Ajustement du programme de renouvellement des compteurs abonnés et des compteurs généraux

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	du génie civil, Plantations
----------------	-----------------------------

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Import	SYNDICAT DU FREMUR	Débit min: 290 000m3	2006	5	Cette convention n'a pas été prorogée
d'Import	SMP Eau du Pays de Saint Malo (EPSM)	min 200 m3 au réservoir des fourneaux	2014	10	

■ RESSOURCES EN EAU

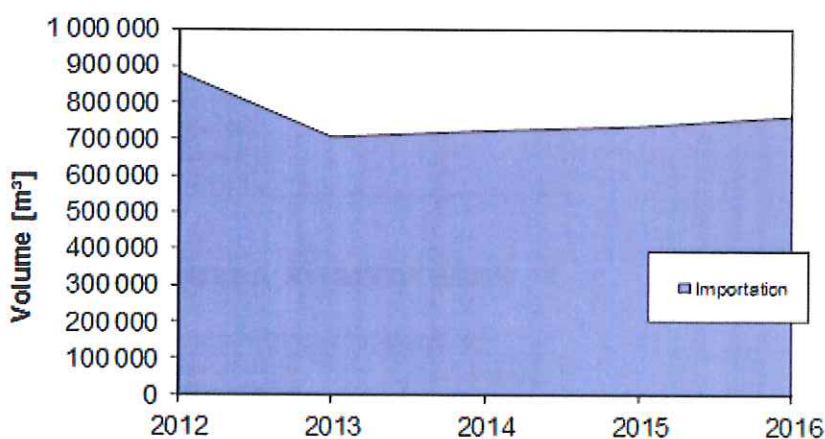
• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2015 [m³]	Importé en 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Part 2016
SYNDICAT DU FREMUR	536	27	-95,00%	0%
SMP Eau du Pays de Saint Malo (EPSM)	736 043	760 168	+3,27%	100%
Total import [m³]	736 579	760 195	+3,21%	100%

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation	Part 2016
Ressources propres	-	-	-	-
Importations	736 579	760 195	+3,21 %	100%
Total général	736 579	760 195	+3,21 %	100%

• Evolution des volumes d'eau potable importés



Dans le cadre de la restructuration du SMPEPCE, ce dernier assure maintenant l'ensemble des échanges d'eau entre les collectivités de base de son territoire. Ainsi, l'import de Dinard est maintenant compris dans l'import SMPEPCE et la vente d'eau à St Lunaire est effectuée par le SMPEPCE. Ce nouveau fonctionnement explique la baisse des imports en 2013 pour le SIE de Rive de Gauche.

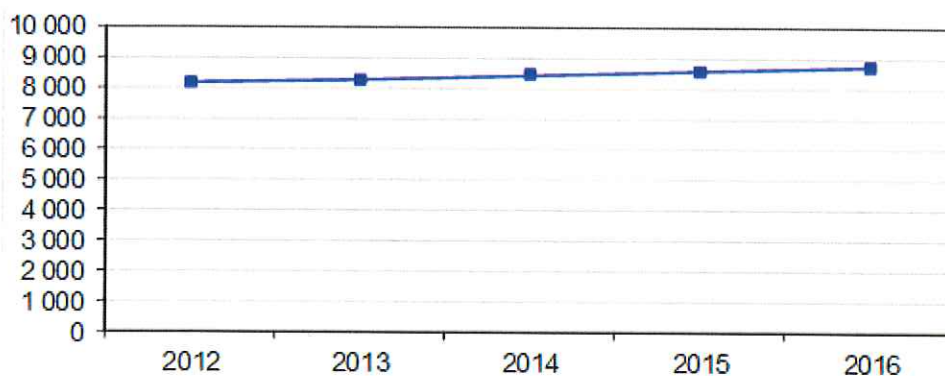
Rapport annuel

EXERCICE
2016

■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2015	2016	Variation
Nombre total d'abonnés	8 683	8 733	+1,75 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

LA RICHARDAIS	1 484
LE MINIHIC-SUR-RANCE	909
PLEURTUIT	3 741
SAINT-BRIAC-SUR-MER	2 599
Total des abonnés	8 733

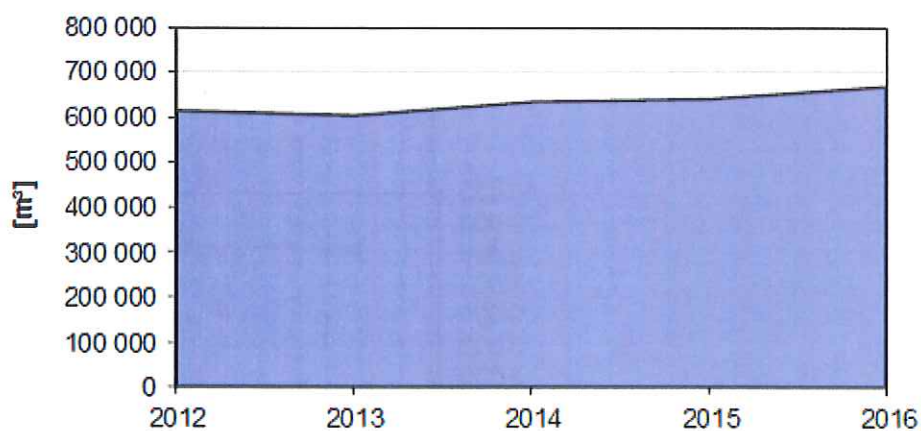
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2015	2016	Variation
Volume produit			
Volume importé	736 579	760 195	+3,21 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	736 579	760 195	+3,21 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	619 536	647 745	+4,55 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	21 389	21 526	+0,64 %
Volume total vendu aux abonnés	640 925	669 271	+4,42 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **77 m³ par an**. Elle était de 75 m³ en 2015.

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2015	2016	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	194,5	194,7	+0,09 %

Extension de réseau en 2016 : 0,205 km

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
13/10/2015	Fixation des tarifs de l'eau potable 2016
19/10/2016	Fixation des tarifs de l'eau potable 2017

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2017, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de -0,47 % par rapport aux tarifs de base du 1^{er} janvier 2015

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2017 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 29,00 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SI DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE

EAU POTABLE

2016

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,97	28,86	-0,38 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]**	le m³	0,9257	0,9247	-0,11 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,00	26,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,46	0,47	+2,17 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0419	0,0419	0,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

** depuis le 1^{er} janvier 2015, le coût d'achat d'eau à l'extérieur est fixe et unique. Le part proportionnelle de l'exploitant de 2017 se décompose en un coût d'achat de 0,6470€ et un coût de distribution de 0,2777€

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

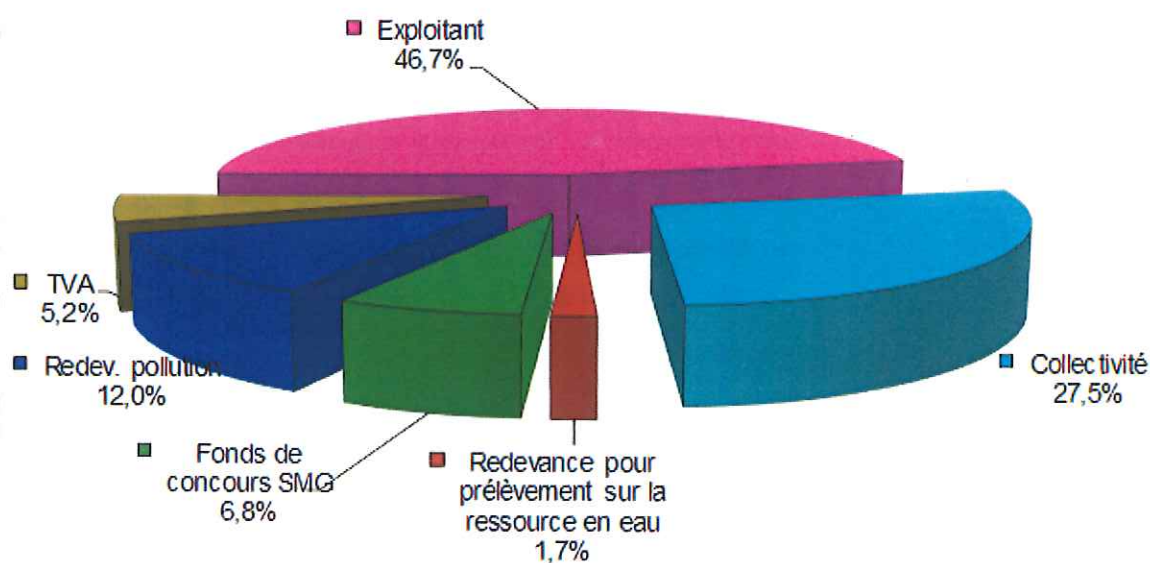
	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	140,05	139,82	-0,16 %
Collectivité	81,20	82,40	+1,48 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,03	5,03	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,55	15,60	+0,32 %
Total [€ TTC]	298,23	299,25	+0,34 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,44 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,49 €/m³

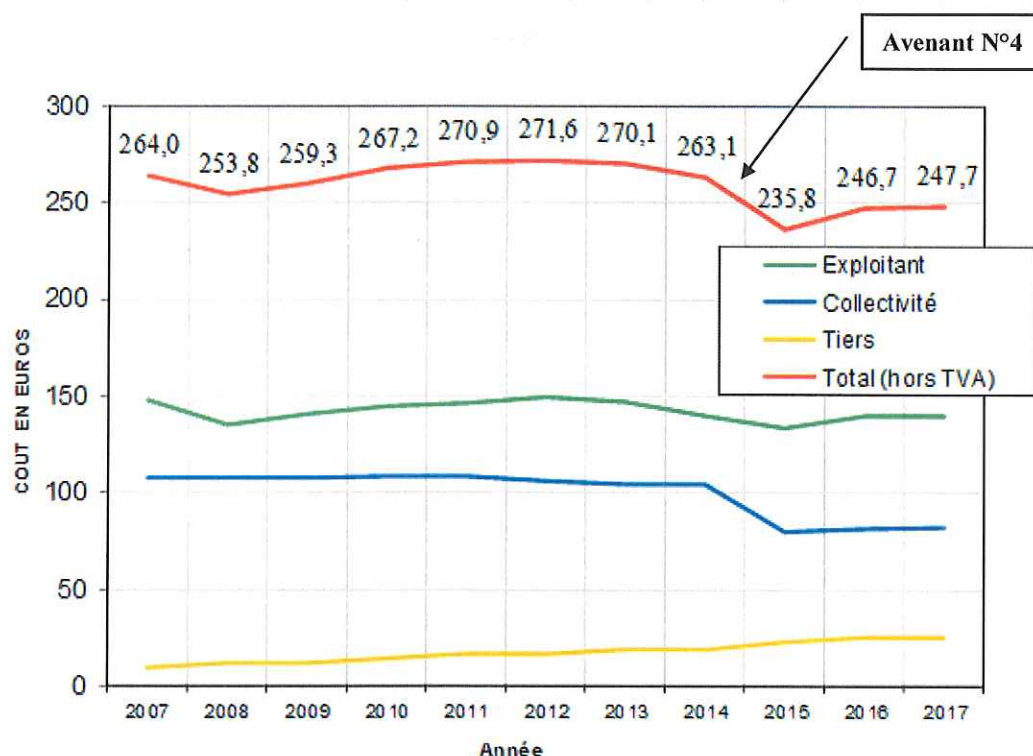
Répartition au 1er janvier 2017



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007	147,83	107,00	9,12	263,95
2008	134,81	107,00	12,00	253,81
2009	140,27	107,00	12,00	259,27
2010	144,61	108,20	14,40	267,21
2011	145,85	108,20	16,80	270,85
2012	148,83	106,00	16,80	271,63
2013	146,86	104,00	19,20	270,06
2014	139,87	104,00	19,20	263,07
2015	133,04	80,00	22,74	235,78
2016	140,05	81,20	25,43	246,68
2017	139,82	82,40	25,43	247,65



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de -6,17 % depuis le début 2007 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007-2017	-5,42 %	-22,99 %	+178,84 %	-6,17 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

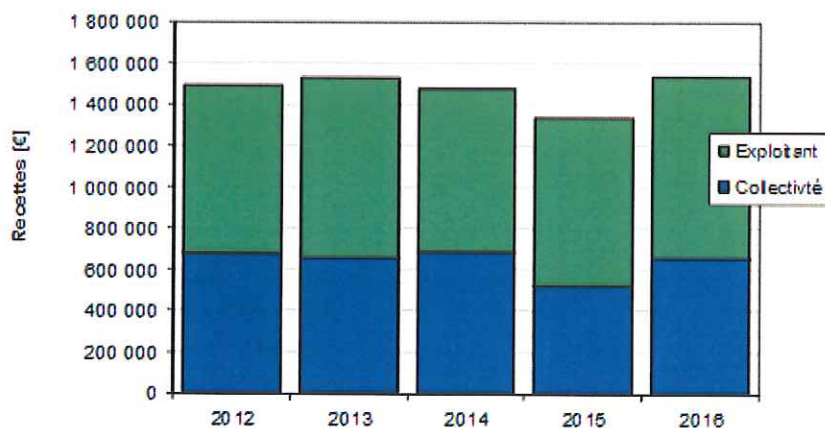
• Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	524 816,59 €	546 717,35 €	+4,17 %
dont abonnements	238 512,35 €	240 861,90 €	+0,99 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 152,26 €	-6 228,70 €	+189,40 %
Total recettes de vente d'eau	522 664,33 €	540 488,65 €	+3,41 %

Autres recettes			
Produits financiers	20,47 €	16,25 €	
Total des recettes	522 684,80 €	540 504,90 €	

• Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	820 392,27 €	883 777,55 €	+7,73 %
dont abonnements	265 942,11 €	268 447,23 €	+0,94 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 513,11 €		-100,00 %
Total recettes de vente d'eau	817 879,16 €	883 777,55 €	+8,06 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	21	100%	
Conformité physico-chimique	21	100%	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2016 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Rive Gauche de la Rance	9,9 [$<2 - 18,1$]	Traces	1,7 [1,4 – 2,0] Source Saur (sortie usine Bois Joli)

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. A la sortie de l'usine de Bois-joli, les valeurs varient entre 17,4 et 70,1µg/l avec une moyenne de 39,7µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS		Commentaire	Proposition collectivité
Import d'eau traitée depuis SMP Eau du pays de Saint Malo			
→	80 %	L'import vient du réservoir de Ponthual, du réservoir de Dinard et du réservoir des Fourneaux qui, pour les 2 premiers reçoivent un mélange d'eau traitée à l'usine de Bois-Joli et à l'usine de Pleven (SMAP) et pour le dernier, l'eau traitée à l'usine de Pleven (SMAP). Pour cet import, un indice global de 80% est admis.	80%
Import d'eau traitée depuis SYNDICAT DU FREMUR			
→	80 %	L'import vient du réservoir des Fourneaux qui reçoit l'eau traitée à l'usine de Pleven (SMAP). Pour cet import, un indice de 80 % est admis.	80%
valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable			
Proposition ARS		Proposition Collectivité	
80 %		80%	

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

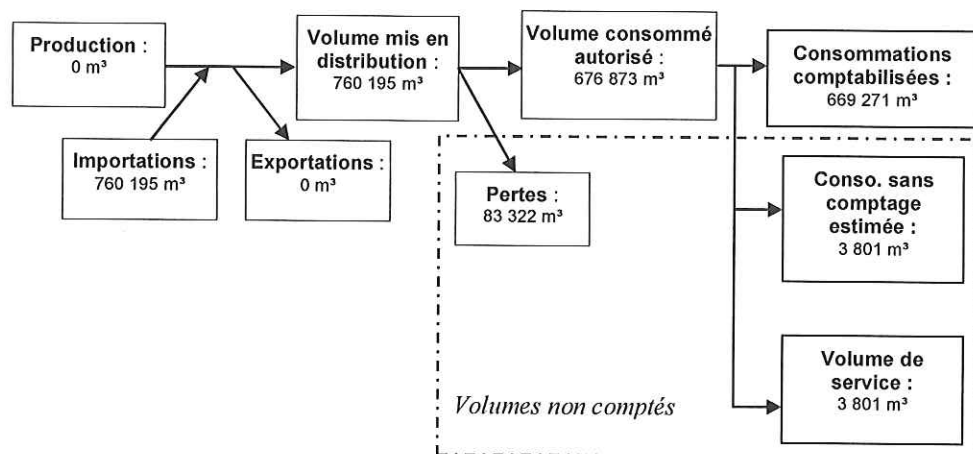
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 801 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 801 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	90,4 %	86,8 %	88,8 %	88,0 %	89,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,4	1,42	1,25	1,34	1,28

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,2	1,32	1,15	1,24	1,17

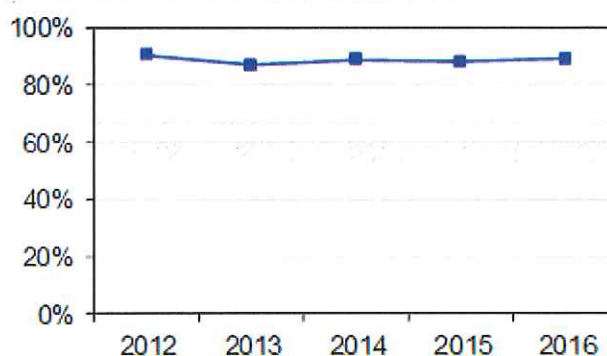
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

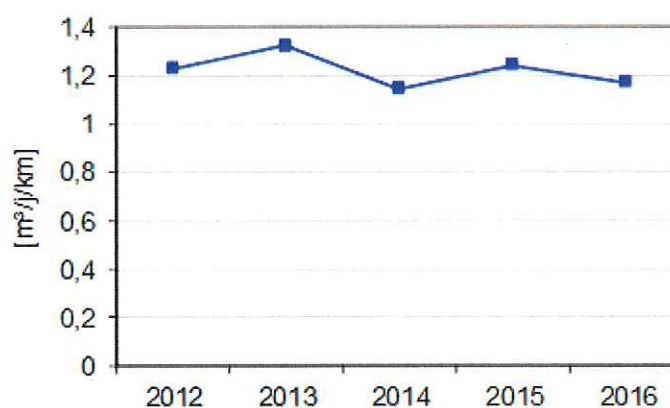
	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	11,6	8,7	9,1	9,1	9,5
Seuil de rendement [%]	67,3 %	66,7 %	66,8 %	66,8 %	66,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,280	2,870	2,021	4,522	2,517
% de renouvellement du réseau	0,68%	1,49%	1,05%	2,32%	1,28%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 1,35 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **13,210 km**.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux de réhabilitation des réseaux en 2016	619 288 €
Montant total des travaux payés	619 288 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2016 est de 9 340.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2015	2016
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	2	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	29	28
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,32 %	0,30 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	90 386,96 €	79 343,59 €
Remboursements au cours de l'exercice	15 135,24 €	15 134,84 €
dont en intérêts	4 487,52 €	3 984,40 €
dont en capital	10 647,72 €	11 150,44 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013	2014	2015	2016
Durée d'extinction de la dette	<1	<1	<1	<1	<1

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	180 485,12 €	192 230,51 €	192 441,15 €	211 706,50 €	246 000,00 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2015	2016
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

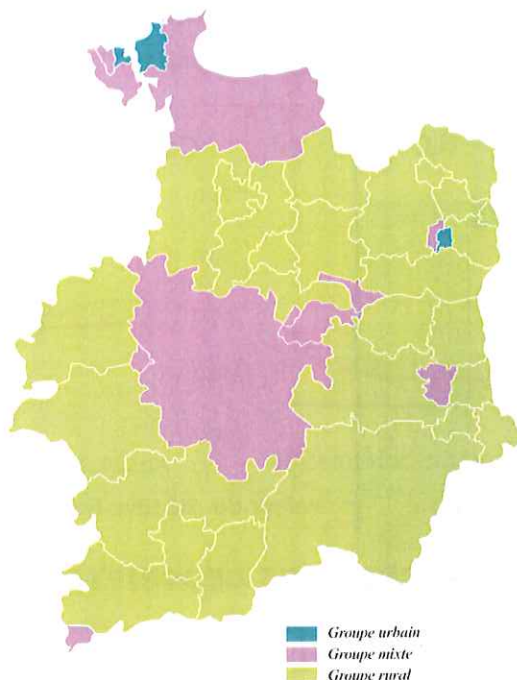
■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2015	2016
	-	-

Annexe : Performances 2016 du service public d'eau potable

■ INTRODUCTION

En 2015, la création de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) issue de la prise de compétence eau potable par Rennes Métropole a conduit à la suppression de plusieurs services d'eau potable. Ainsi, le nombre de collectivités distributrices passe de 50 en 2014 à 39 en 2015. Ces dernières ont été réparties en 3 groupes :



- **Groupe rural** : 26 services d'eau potable dont la densité d'abonnés est inférieure à 25 par km de réseau.
- **Groupe mixte** : 10 services d'eau potable dont la densité d'abonnés est comprise entre 25 et 80 par km de réseau.
- **Groupe urbain** : 3 services d'eau potable dont la densité d'abonnés est supérieure à 80 par km de réseau.

Le SIE de la Rive Gauche appartient au **Groupe mixte**

Au 1^{er} janvier 2016, les SIE de Montautour et de Haute-Vilaine ont fusionné pour devenir le SIE des Monts de Vilaine.

■ CARTE D'IDENTITE DU GROUPE MIXTE

Données 2015	Ille-et-Vilaine	Groupe mixte	
Nb de services d'eau potable	39	10	26%
Gestion des services d'eau potable (1)	35 affermagés 4 régies et 1 SPL	9 affermagés 1 régie et 1 SPL	
Nb d'abonnés	477 500	258 300	54%
Nb d'habitants (2)	1 037 300	594 900	57%
Consommation (Millions m3)	49,5	27,7	56%
Linéaire de réseau hors branchement (km) (3)	18 000	5 800	32%
Linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années (km)	680	220	32%
Volume produit (Millions m3) (3)	55,4	28,2	51%

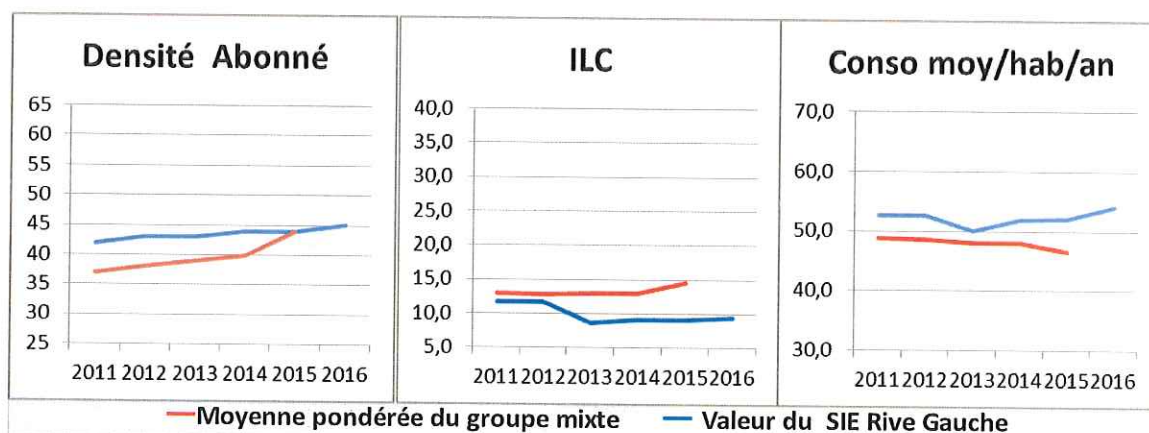
- (1) Nombre de gestion supérieur au nombre de services AEP car la Cebr possède 2 modes de gestion, l'affermage et une société publique locale (SPL)
 (2) Population majorée en vigueur en 2014 est issue des données Insee 2011 - décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013
 (3) Le total départemental de ces données comprend les valeurs des SMP

■ COMPARAISON DES CRITERES DESCRIPTIFS

Les critères descriptifs 2015 et 2016 du SIE de la Rive Gauche sont renseignés dans le tableau suivant et comparés avec les moyennes pondérées 2015 du Groupe mixte. La moyenne pondérée départementale est également indiquée.

Critères descriptifs 2015 (Gr mixte)	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur médiane	Moyenne pondérée	Moyenne pond 35	Valeur du service 2015	Valeur du service 2016
Densité d'abonnés (nb d'abonnés par km de réseau)	26	65	47	44	27	44	45
Indice linéaire de consommation (m3//km)	5,5	55,9	10,3	14,5	7,8	9,1	9,5
Consommation moyenne par habitant (m3/an)	37,0	103,0	54,0	46,5	47,7	52,1	54,0

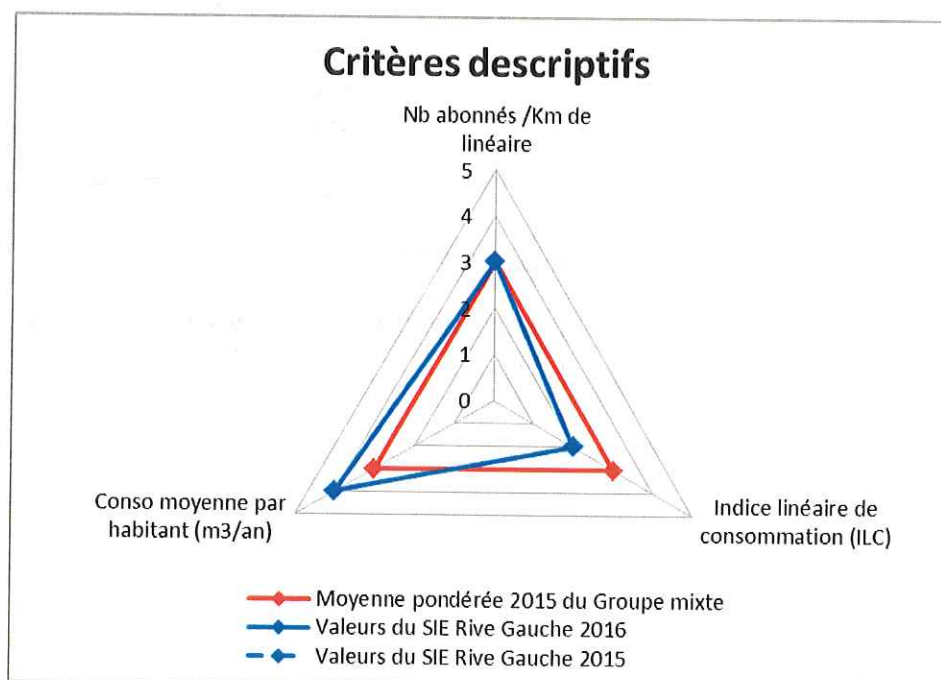
Evolution des indicateurs descriptifs du Groupe mixte



■ REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CRITERES DESCRIPTIFS

Critères/Classe	0	1	2	3	4	5
Densité d'abonnés	Abs. de donnée	≤30	31-40	41-50	51-60	>60
Indice linéaire de consommation	Abs. de donnée	≤8,0	8,1-12,0	12,1-16,0	16,1-20,0	>20,0
Consommation moyenne par habitant (m3/an)	Abs. de donnée	≤30,0	30,1-40,0	40,1-50,0	50,1-60,0	>60,0

Pour la lecture de ce graphique, plus on s'éloigne du centre de la figure plus la valeur de la données est élevée.

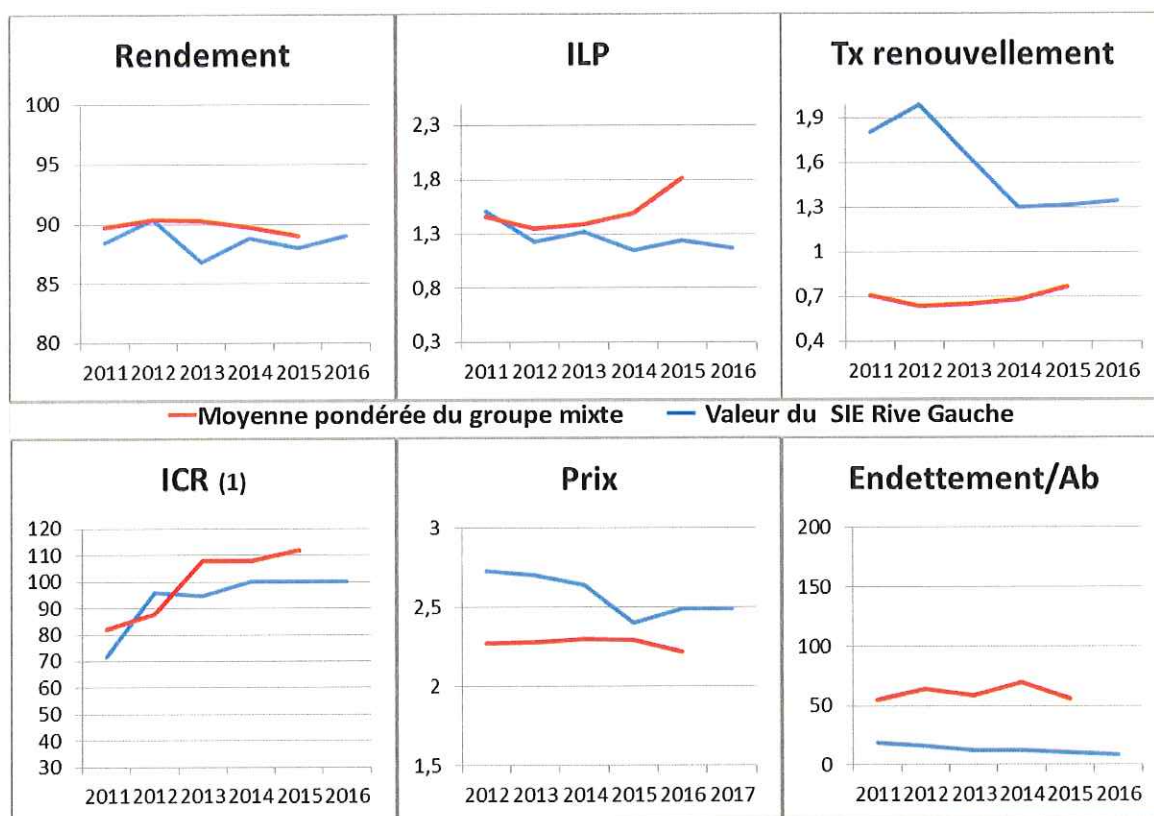


■ COMPARAISON D'INDICATEURS DE PERFORMANCES

Les indicateurs de performances techniques et financières 2015 et 2016 du SIE de la Rive Gauche sont renseignés dans le tableau suivant et comparés avec les moyennes pondérées 2015 du Groupe mixte. La moyenne pondérée départementale est également indiquée.

Indicateurs de performance 2015 (Gr mixte)	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur médiane	Moyenne pondérée	Moyenne pond 35	Valeur du service	
						2015	2016
Rendement du réseau (%)	83,5	94,4	89,4	89,0	85,1	88,0	89,0
Indice linéaire de perte – ILP (m3/j/km)	0,74	3,52	1,39	1,81	1,34	1,24	1,17
Taux de renouvellement du réseau (%)	0,24	1,32	0,75	0,77	0,75	1,32	1,35
Indice de connaissance du réseau – ICR (note sur 120)	73	118	109	112	107	100	100
Prix de l'eau TTC au 1 ^{er} janvier n+1 (base 120m3 -€/m3)	1,58	2,68	2,39	2,22	2,41	2,49	2,49
Endettement par abonné (€/ab.)	0	334	55	56	66	11	9

Evolution des indicateurs de performance du Groupe mixte

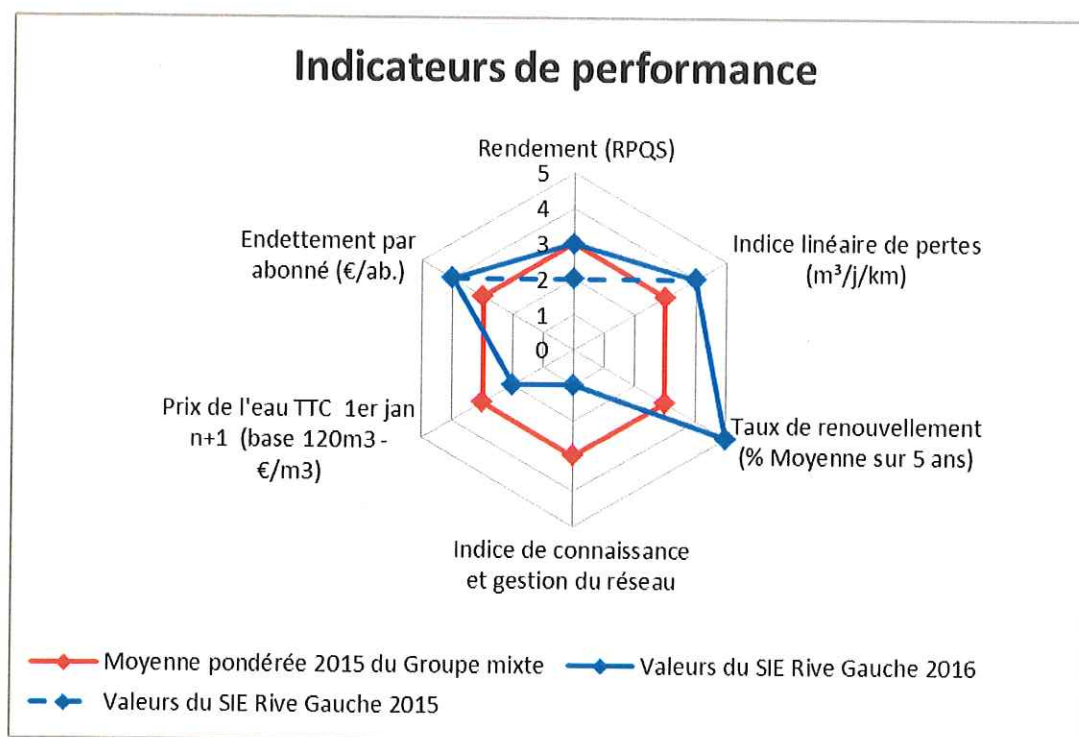


(1) La méthode de calcul de cet indicateur a été modifiée en 2013. Pour faciliter la comparaison sur le graphique, la note sur 100 en 2011 et 2012 a été ramenée sur 120

■ REPRESENTATION GRAPHIQUE DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Indicateurs/Classe	0	1	2	3	4	5
Rendement du réseau (%)	Abs. de donnée	≤85,0	85,1-88,0	88,1-91,0	91,1-94,0	>94,0
Indice linéaire de perte – ILP (m3/j/km)	Abs. de donnée	>2,50	2,50-2,01	2,00-1,51	1,50-1,01	≤1,00
Taux de renouvellement du réseau (%)	Abs. de donnée	≤0,30	0,31-0,60	0,61-0,90	0,91-1,20	>1,20
Indice de connaissance du réseau – ICR (note sur 100)	Abs. de donnée	<105	105-109	110-114	115-119	=120
Prix de l'eau TTC au 1 ^{er} janvier n+1 (base 120m3 -€/m3)	Abs. de donnée	>2,56	2,55-2,36	2,35-2,16	2,15-1,96	≤1,95
Endettement par abonné (€/ab.)	Abs. de donnée	>150	150-101	100-51	50-1	=0

Pour la lecture de ce graphique, plus on s'éloigne du centre de la figure plus la valeur de l'indicateur est considérée comme meilleure.



■ COMMENTAIRES

Les critères descriptifs du SIE de la Rive Gauche montrent que la collectivité possède un caractère touristique (beaucoup d'abonnés mais faible indice linéaire de consommation). Les gros consommateurs (>6000 m³/an) au nombre de 3, ne représentent que 3,2% des volumes vendus.

Les indicateurs de performances techniques, (Rendement du réseau et Indice linéaire de perte) s'améliorent en 2016 et demeurent satisfaisants. Le taux moyen de renouvellement du réseau se maintient à un niveau satisfaisant en 2016. La bonne connaissance du réseau doit conduire à la réalisation d'une étude patrimoniale pour identifier les secteurs fragiles où les investissements doivent être réalisés en priorité. La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement conforterait ces bons résultats dans le temps.

La situation financière de la collectivité est saine. La collectivité doit conserver une capacité d'investissement suffisante pour maîtriser la gestion patrimoniale des réseaux dans l'avenir. La collectivité dégage une recette de 540000 euros par an, dont environ 3% est réservée au remboursement de la dette. Le prix de l'eau se situe au dessus de la moyenne du groupe mixte, mais proche de la moyenne départementale.